Conformément à l’article L571-8 du code de l’environnement, le projet de Plan de Protection du Bruit dans l’Environnement (P.P.B.E.) est mis à la consultation du public.

Cette consultation a lieu du 26 avril au 26 juin 2019. Les citoyens ont la possibilité de consulter le projet de PPBE sur le site Internet de la commune (<http://www.beauce35.fr/>) ou directement en mairie (du Lundi au Jeudi de 8H30 à 12H30, Vendredi 8H30-12H30, 13H30-18H00 et Samedi de 8H30 à 12H00) et de consigner leurs remarques sur un registre papier prévu à cet effet.

